

HORN EST ENVOYÉ EN PRISON

Sur son aveu d'avoir causé des dégâts à Vanceboro, le dynamitard est condamné à trente jours de détention.
— Un journal allemand de New-York dit qu'il doit être puni.

Vanceboro, Maine, 5. — En attendant que Washington décide du statut politique de Werner Horn, l'Etat du Maine a condamné ce dynamitard à trente jours de prison. On croit que, avant l'expiration de ce délai, Horn sera remis aux autorités fédérales, qui décideront s'il devra être extradé à la demande de l'ambassadeur anglais, Sir Cecil Spring-Rice.

La plainte portée contre Werner Horn est d'avoir provoqué une explosion sous l'extrémité canadienne du pont du Pacifique Canadien sur la rivière Sainte-Croix et d'avoir malicieusement endommagé des propriétés du côté américain où des fenêtres ont été brisées.

Horn a admis sa culpabilité. Plusieurs témoins étaient présents à l'enquête devant le juge Smith, mais on ne les a pas entendus, et, on a disposé de la cause sommairement.

Demain Horn sera conduit à la prison de comté, à Machias, mais, comme le chemin de fer, y conduisant, passe en grande partie sur le territoire canadien, Horn y sera conduit en passant par Bangor et Washington, soit un détour de 200 milles.

Le prisonnier arrivera à Machias ce soir.

ON ATTEND LES PROCEDURES CANADIENNES.

Washington, 5. — Les autorités du département de l'Etat ont déclaré hier soir que c'est aux autorités canadiennes maintenant d'instituer des procédures devant un commissaire

des Etats-Unis dans le Maine au sujet de Werner Horn.

D'ici la fin de cette nouvelle enquête on ne s'occupera pas d'extradition ici.

Les prétentions de Horn d'avoir commis un délit politique et de ne s'être pas trouvé en territoire canadien feront aussi sujet de l'enquête devant le commissaire.

Les autorités ici ne croient pas que la cause vienne devant eux d'ici un mois.

Le délit de destruction de ponts entraîne l'extradition et si les autorités canadiennes prouvent que Horn a perpétré son forfait sur le sol canadien son extradition sera probablement recommandée par le commissaire. Le département d'Etat sera appelé à se prononcer aussi sur la relation du délit avec l'état de guerre qui sévit actuellement.

L'ambassade allemande n'a pas déclaré si elle ferait des démarches en faveur de Horn. Le prince Holgfell, attaché de l'ambassade, a cependant demandé au secrétariat d'Etat des renseignements sur cette affaire.

ARTICLE DU "STAATS ZEITUNG".

New-York, 5. — Le "Staats Zeitung" commentant hier l'incident Horn, dit que cet acte d'un déséquilibré sert à créer une opinion défavorable contre l'Allemagne et les Germano-américains. Horn mérite d'être puni, dit le journal, et des personnes de cette sorte n'ont pas le droit de réclamer la protection de l'hospitalité américaine.